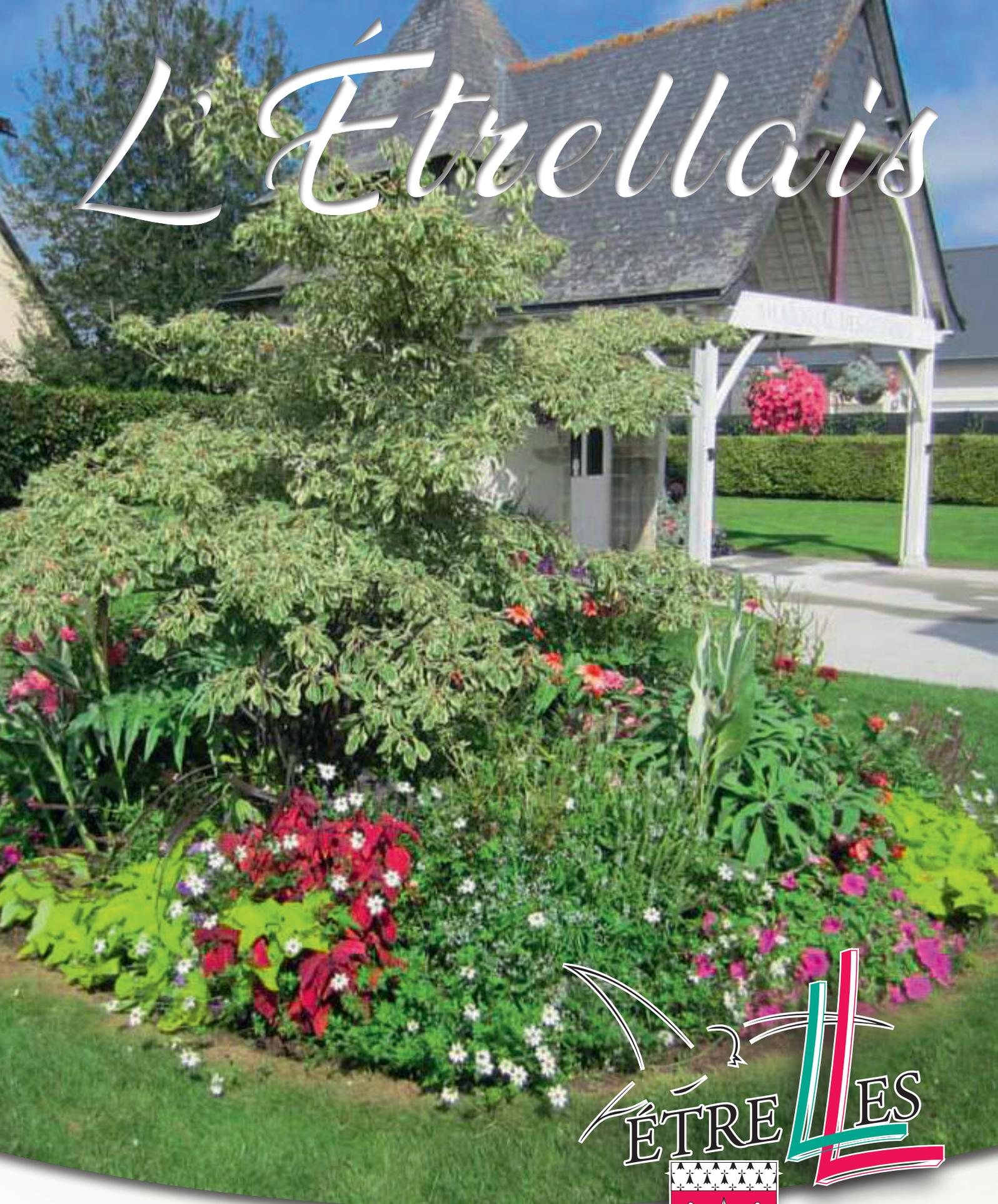


# L'Étrellais



**FINANCE**

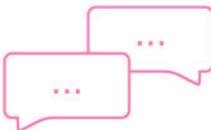
| Approbation des comptes | P. 17

**ASSOCIATIONS**

| Reprise des activités | P. 27

BULLETIN MUNICIPAL / N°83

**OCTOBRE 2021**

<b>Édito du Maire</b> 3 	<b>Etat civil et info paroisse</b> 4 	<b>Actus communales</b> 5 et 6 
<b>Infos pratiques</b> 7 et 8 	<b>Décisions municipales</b> 9 à 22 	<b>Expression des élus</b> 23 
<b>Nos écoles</b> 24 à 26 	<b>Parole aux assos</b> 27 à 31 	

## Horaires d'ouverture

### Mairie :

Lundi : 14h - 17h  
Mardi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h

### Poste :

Lundi : 14h - 19h  
Mardi : 9h - 12h15  
Mercredi : 9h - 12h15  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15  
Samedi : 9h - 12h

## Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11  
Fax 02 99 96 53 37  
Mail : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)  
Site internet : [www.ville-etrelles.fr](http://www.ville-etrelles.fr)  
Pensez à vous inscrire à la newsletter  
Facebook : Mairie d'Étrelles

## Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints  
sur rendez-vous.

**Pour le prochain Etrelais, dépôt des articles le 14 janvier 2022 dernier délai. Sortie prévue fin mars 2022.**

Rappels : Pour les associations une demi-page et 2 photos maximum Articles signés par les auteurs. Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF. Envoi par mail à la mairie : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)

**Comité de rédaction** : Stéphane Davenel, Pauline Gaillard, Danièle Gauthier, Gwennola Kerrotret, Julien Lambert, Charlotte Lours, Stéphanie Savatte, Maurice Spetebroot. **Directeur de la publication** : Marie-Christine Morice.

**Conception et impression** : Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré



Chères Etrellaises, Chers Etrellais

C'est à quelques semaines de cette fin d'année, que le journal communal s'invite dans vos foyers. Après plusieurs mois d'interrogations sur la reprise de « notre vie d'avant », le large déploiement de la vaccination nous a permis de profiter de cet été 2021 malgré les mesures de précaution qui resteront d'usage, afin de garantir la santé du plus grand nombre.

En février nous annonçons les projets de l'année 2021. Malgré une sortie de crise sanitaire, la pénurie sur certaines denrées et surtout sur certains matériaux (nécessaires aux métiers du bâtiment, de l'industrie et aussi du BTP) rend la reprise difficile ; Délais de livraison, retards importants... en lançant nos commandes début avril dès le vote du budget d'investissement, cette anticipation nous permettra de livrer l'ensemble des chantiers prévus en **2021**.

- La rénovation complète de l'éclairage du complexe sportif (subventions 25%)
- Les huisseries des trois salles communales (subventions 60%)
- La bibliothèque et son fond documentaire et jeux vidéo (subventions 57%)
- La salle des sports des Hairies (subventions 34%)
- La rénovation de la charpente du préau derrière la mairie.

Les Projets ont obtenus en moyenne près de 44% de subventions (Etat, Région, Département...) pour un reste à charge de 825000€ pour la commune.

Parallèlement aux projets communaux, se sont la **sécurisation de la sortie Piquet sud** de la RN157 par le Département (fin novembre) et les travaux de plusieurs entreprises du territoire (Delagrée, Kertrucks, Pigeon et Planchais à la Loge) qui débutent en cette fin d'année 2021.

**Les études et travaux pour l'année 2022 sont travaillés dans les commissions**

- **Travaux de voirie Zone d'Activités de Piquet Ouest** (après une réunion d'information des entrepreneurs en juin 2021) les travaux sont prévus en début d'année.
- **La piste cyclable entre Etreilles et Argentré-du-Plessis** confiée à un cabinet spécialiste dans les voies

douces. Une étude engagée avec Argentré-du-Plessis a permis de candidater à l'appel à projets de l'ADEME « À Vélo 2 » : 22 lauréats en Bretagne dont Etreilles Argentré du Plessis. Ouvrant droit à subvention pour les études ; pour le volet travaux ce seront des aides de Vitré Communauté et du Département. Coût du kilomètre de voie cyclable : 200 000€ HT

- La **viabilisation de la tranche 4 de la ZAC de la Plesse** dès le printemps avec près de 75 lots, avec à ce jour beaucoup de pré-réservations.
- Le lancement de la **phase 1 de redynamisation du cœur de bourg** avec la requalification des espaces publics et l'aménagement d'une liaison verte vers les quartiers de la ZAC de la Plesse.
- Lancement d'un **marché hebdomadaire** (travail en cours avec l'association Marchés de France suite au retour des questionnaires et l'audit des marchands ambulants potentiels)

Les études continueront sur la redynamisation du cœur de bourg

- sur les volets Habitat (ancienne caserne des pompiers)
- sur le volet commercial et ses outils numériques
- sur un espace (Presbytère) ouvert aux services et au numérique (télétravail, co-working)

Tous ces projets représentent d'importants investissements, et traduisent l'attractivité de la commune et son dynamisme économique comme la volonté de s'inscrire comme la 5<sup>e</sup> ville de Vitré Communauté, à taille humaine.

Cette réalité décrite par certains, enviée par beaucoup permet à la collectivité d'investir pour tous dans des services du quotidien en offrant choix et qualité à chacun.

A l'aube d'une nouvelle année que nous appelons tous de nos vœux, riche de renouveau, soyons plein d'espoir et sereins ... l'avenir est notre bien commun.

« Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme » **Voltaire**

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année 2021 et une très heureuse année 2022

Le Maire  
Marie Christine MORICE

# État civil

## Info paroisse



05/02/2021	Paul ADAM	11 Lieu-dit La motte Gérard
14/02/2021	Paul HUARD	24 bis route de la Loge
25/02/2021	Jules MORIN	13 impasse de la Bête
23/03/2021	Alessio ROGERG	5 impasse des Bouleaux
11/04/2021	Lucien MOREN	37 La Motte Gérard
16/04/2021	Yuna HOAREAU	1 rue des Saulniers
14/05/2021	Isaac KANYANDEKWE	18 rue Ile de France
23/05/2021	Luis LEGEAY BOUTEMY	7 impasse des Bouleaux
29/05/2021	Juliette BOUTEMY	8 impasse des Bouleaux
07/06/2021	Emma RIOUAL	60 rue de la Champagne
13/06/2021	Thomas LOURY	4 rue des Peupliers
16/06/2021	Aimé GÉLINEAU	Le Petit Roland
16/06/2021	Harri GÉLINEAU	Le Petit Roland
24/06/2021	Inès LOUNA	12 rue des Peupliers
27/07/2021	Aïna MANANJAMANY MAIGNAN	10 impasse des Saulniers
30/07/2021	Lukas ROGNAN	6 impasse des Saules
16/08/2021	Louen YSOPE	21 rue des peupliers

20/03/2021	Laurence LEVRIER Jean LE GUENIC	10 rue de La Vigne
12/06/2021	GUYOMARD Léa TRUCAS Jérémy	Lieu-dit « La Babinière »
10/07/2021	Charlyne RUBY  Ludovic VANZATO	Le Verger -Domalain Résidence : 17 La Motte Gérard Résidence : 2 rue des Artisans
10/07/2021	Emmanuelle MOUNNIER Julien GOUSSÉ	10 La Motte Gérard
17/07/2021	Tiphaine TIREAU Jean-Marie HURIAU	7 rue du Pré Neuf
31/07/2021	Valérie ROZELIER Gwénaël GAROT	1 rue du Chardonneret



Laurence LEVRIER  
et Jean LE GUENIC



GUYOMARD Léa  
et TRUCAS Jérémy



Charlyne RUBY  
et Ludovic VANZATO



Emmanuelle MOUNNIER  
et Julien GOUSSÉ



Tiphaine TIREAU  
et Jean-Marie HURIAU



Valérie ROZELIER  
et Gwénaël GAROT

03/02/2021	Edmond MESSENGER	5 rue Hyacinthe Hévin
04/02/2021	Marie BEAUSSÉ épouse AUBERT	5 rue Hyacinthe Hévin
11/02/2021	Léonie THÉARD	5 rue Hyacinthe Hévin
14/02/2021	Joseph FONTAINE	5 rue Hyacinthe Hévin
16/02/2021	Louise BASLÉ épouse MARMIE	5 rue Hyacinthe Hévin
24/02/2021	Christiane SAELEUVRE	5 rue Hyacinthe Hévin
03/03/2021	Simonne BASLÉ épouse PERRIER	1 rue Hyacinthe Hévin
10/03/2021	Pierre FESSELIER	1 rue de Vendée
10/03/2021	Bernard BLIN	Le Plessis
24/03/2021	Georgette GUYON épouse COCONNIER	5 rue Hyacinthe Hévin
03/04/2021	Pierre CHESNAIS	6 Allée du Verger

11/04/2021	Marcelle MONNERIE épouse RENOU	5 rue Hyacinthe Hévin
16/04/2021	Michele EVOLA	5 rue Hyacinthe Hévin
18/04/2021	Monique HUARD épouse RAFFRAY	5 rue Hyacinthe Hévin
24/04/2021	Danielle THIBAUT épouse LE GOC	5 rue Hyacinthe Hévin
28/05/2021	Louise TRAVERS épouse MARCHAND	5 rue Hyacinthe Hévin
03/06/2021	Rosalie JEUSSELIN épouse FESSELIER	1 rue de Vendée
24/06/2021	Virginie GENEVÉ épouse BROCHARD	7 rue de la Champagne
03/07/2021	Annick HUTIN épouse LEGEAY	10 A La Motte Gérard
17/07/2021	Catherine BOUTEMY épouse MONNERIE	5 Allée du Verger
25/07/2021	Claude TANGUY	3 La Loge
13/08/2021	Didier LOIZEL	5 rue Hyacinthe Hévin

## Horaires de messes

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

dimanche du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat :

Du lundi au samedi  
de 10h à 12h

et de 14h30 à 16h30

Au presbytère d'Argentré :  
Les mardi, mercredi,  
vendredi

Urgences 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER  
02 99 49 58 69

Permanence accueil  
paroissial à Etreilles, tous les  
mardis, de 10h à 12h à la  
maison des associations



## Objets trouvés

Des objets, des vêtements, des clés sont déposés en Mairie à la recherche de leur propriétaire.

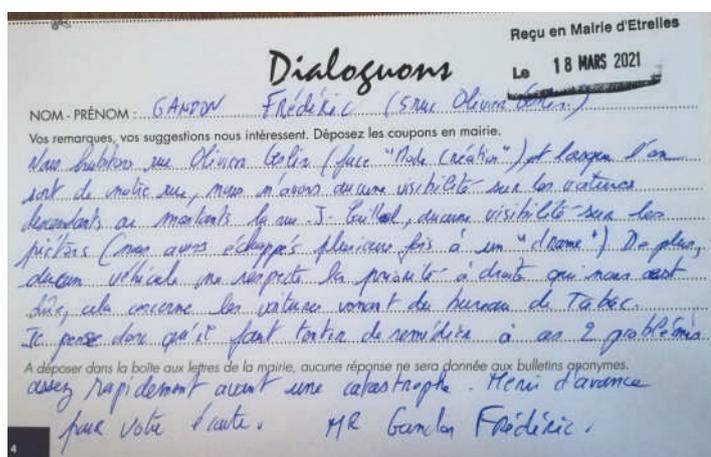
N'hésitez pas à venir les chercher en Mairie.

## Argent de poche

Pendant les vacances d'été des jeunes Etrellais ont participé au dispositif argent de poche. Ils ont été encadrés par les agents communaux.



## Dialoguons



### Réponse Coupon dialoguons : GANDON FREDERIC

*Vous soulignez la mauvaise visibilité de votre sortie de rue. Effectivement dans cette partie historique du centre la visibilité est très réduite. La commission voirie a réfléchi sur ce problème et propose la mise en place de miroirs en face de votre impasse. Concernant le non-respect de la priorité à droite, celle-ci ne s'applique pas dû à la continuité de trottoirs. La commission propose la mise en place d'un panneau Stop.*

## VOIRIE

Réalisation du cheminement près de la Maison de Retraite en enrobés pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite.



## INFO ROUTES

Du 15 au 26 novembre, fermeture de la bretelle Piquet et RD178 dans le sens Vitré La Guerche-de-Bretagne.

## P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme :

Modification n°1 - Par délibération du 27 Septembre 2021, le conseil municipal d'Etreilles a prescrit la modification n°1 du PLU. Cette délibération précise les modifications apportées et définit les modalités de concertation. La délibération sera affichée en Mairie d'Etreilles et peut être consultée dans ses locaux aux jours et heures habituels d'ouverture.





## Bibliothèque



*Dès l'ouverture, les enfants ont pu profiter des animations proposées : origamis, lectures d'histoires, kamishibai, et sont repartis les bras chargés de livres !*

La bibliothèque a ouvert ses portes le 25 juin dernier.

Vous avez été nombreux dès le premier jour et plus de 150 personnes se sont déjà inscrites !

L'inscription donne accès à l'emprunt de documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau Arléane de Vitré Communauté ainsi qu'à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, vidéo à la demande, cours d'informatique).

Toutes les semaines, des classes viennent pour un temps de lecture à voix haute et d'emprunt de livres.

La bibliothèque a déjà pu proposer des animations :

- Du 18 septembre au 8 octobre, lors de la semaine

du développement durable, sur la thématique du zéro déchet (troc de livres, atelier couture de lingettes, fabrication d'hôtel à insectes, sélection de documents)

- Le 8 octobre dernier, un groupe de huit résidents de l'EHPAD Hyacinthe Hévin, accompagnés de deux animatrices, sont venus visiter la bibliothèque. Durant une heure, ils ont découvert le nouvel espace, nous avons échangé sur leurs goûts littéraires, présenté le fonds de livres en gros caractères et ils ont emprunté des ouvrages.

Du 12 novembre au 10 décembre, l'équipe de la bibliothèque va se mobiliser pour informatiser le fond documentaire, rendant possible de nouveaux services en ligne (catalogue, réservations, compte-lecteur).

En parallèle de ce chantier, de nombreuses animations sont prévues avec notamment :

- Mardi 19 octobre 2021, Mardi 30 novembre 2021, Mardi 25 janvier 2022, Mardi 8 mars 2022, Mardi 10 mai 2022 : séances « comptines et lectures » en partenariat avec le Relais Petite Enfance (inscriptions auprès du Relais).
- Vacances de la Toussaint : ouverture de l'espace jeux vidéo (tournoi et atelier décoration de l'espace).
- Du 10 au 14 novembre : partenariat avec le festival Nouvelles images persanes à Vitré.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h à 18h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h30.

Toutes les informations sur nos animations sont à retrouver sur les pages Facebook/Instagram et à la bibliothèque.

Les inscriptions sont gratuites : venez nombreux !

## Recensement de la population 2022

Le recensement de la population d'Étrelles aura lieu du 20 Janvier au 19 Février 2022. La Commune recherche 4 agents recenseurs. Si vous êtes disponible en début d'année 2022, vous pouvez déposer votre CV et lettre de motivation en Mairie.

Les agents recenseurs passeront dans chaque foyer de la Commune munis de leur carte d'agent recenseur.


**Recensement**  
 de la population **2022**  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## SMICTOM

### ACTUALITES



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le camion s'adapte au rythme des usagers.

Le 7 juillet dernier, les élus du SMICTOM SUD EST 35 ont voté à une forte majorité l'évolution de la fréquence de collecte des bacs gris individuels et des sacs jaunes.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte des déchets s'effectuera tous les 15 jours, en adéquation avec le rythme actuel de présentation du bac par les usagers. Explications.

### POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Depuis plusieurs années, le SMICTOM Sud-Est 35 travaille pour optimiser le service de collecte des déchets et apporter des solutions concrètes en faveur de la protection de l'environnement. Avec l'application de la tarification incitative, les données perçues par le SMICTOM révèlent une réelle prise de conscience de la part des usagers quant à leur production de déchets. Un constat ressort : la diminution constante des tonnes d'ordures ménagères collectées et une majorité d'usagers qui ne présente leur bac à la collecte qu'une semaine sur deux ou moins.

Au regard de ces éléments, le Comité syndical s'est prononcé en faveur d'une collecte des déchets une semaine sur deux. Les habitants recevront en fin d'année un calendrier de collecte annuel afin d'anticiper les jours de sortie du bac gris et des sacs jaunes. Grâce aux efforts de réduction déjà effectués par les usagers, les habitudes de chacun ne devraient être que faiblement impactées par ce changement de rythme.

### UN GESTE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.



11 camions et 420 800 kilomètres par an, c'est le bilan de la collecte actuelle des déchets en porte à porte. Avec un passage à une collecte tous les 15 jours, ce sont 65 circuits de collectes qui seront optimisés



afin de réduire les déplacements du camion. Une bonne nouvelle pour l'environnement grâce à une diminution de l'empreinte carbone ! L'économie réalisée permettra aussi de limiter d'éventuelles hausses du montant de la tarification incitative, l'une des moins élevées de France (référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets).

### DÈS 2023 : TOUJOURS MOINS D'ORDURES MÉNAGÈRES AVEC LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI.

Simplifier le tri en ouvrant le sac jaune à tous les emballages, c'est l'avenir ! Aujourd'hui sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés. La loi anti-gaspillage (AGEC) prévoit l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) partout en France au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette accélération du tri permettra de réduire encore davantage les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte.

### MEMO TRI

Les pots de yaourt en plastique vont-ils dans le sac jaune ?

Pas encore ! Sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont recyclables. Les pots de yaourt, les pots de crème, les barquettes de beurre ou encore les films en plastique doivent aller dans le sac gris des ordures ménagères.

### SEMAINE EUROPEENNE DE RECYCLAGE DES PILES

Recevez un cube à piles chez vous

La saviez-vous ? Corepile, l'éco-organisme en charge de collecter et recycler les piles et batteries, propose gratuitement un kit particulier comprenant un cube à piles pour stocker piles et batteries usagées chez vous avant de les déposer dans les points de collecte et un dépliant pour savoir comment bien choisir, utiliser et recycler ses piles et batteries.

Demandez-le gratuitement sur : <https://www.jerecyclemespiles.com/demande-doutils-de-communication/>





## LE RELAIS POUR L'EMPLOI

Les 4 activités du Relais pour l'Emploi :

### LE RELAIS

Des missions de travail à proximité de chez vous sont disponibles sur des postes d'agent de collectivité, manutentionnaire, agent en espaces verts, manœuvre en bâtiment, agent d'entretien...

Le Relais répond aux besoins de main d'œuvre des entreprises, des associations, des collectivités et des particuliers sur le Pays de Vitré.

Que vous soyez demandeur d'emploi ou acteur économique, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons au mieux à vos attentes.

### LE PAYS FAIT SON JARDIN

Des possibilités de consommer des produits bio, locaux et solidaires avec les paniers livrés près de chez vous (livraison sur Le Theil de Bretagne, Janzé, Vitré, La Guerche de B) à 10.50€ le panier, produits par des salariés en reconstruction professionnelle.

### PARC MOB

20 scooters disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emplois sur le Pays de Vitré.



**Le Relais pour l'Emploi**  
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

### L'ATELIER COLLECTIF « le Biaù Jardin »

Lien social et intergénérationnel dans le jardin partagé à vocation sociale dans le parc de l'EHPAD de Retiers.

#### Coordonnées du Siège Social de Retiers :

6 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS |  
02.99.43.60.66 |

accueil.retiers@lerelaispourlemploi.fr  
www.lerelaispourlemploi.fr

#### Coordonnées de l'Antenne de Vitré :

28 rue Jean Moulin 35500 VITRE |  
02.23.55.15.60 |

accueil.vitre@lerelaispourlemploi.fr  
www.lerelaispourlemploi.fr

#### Ouverture au public :

Lundi : 9h-12h | du mardi au vendredi : 9h-12h,  
14h-17h (le mercredi sur l'antenne de Vitré)


**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
 Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.  
 → Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

**Une procédure simplifiée de déclaration en ligne**  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- 
 Connaître l'évolution du cheptel apicole
- 
 Améliorer la santé des abeilles
- 
 Mobiliser des aides européennes



## Séance du Lundi 22 Février 2021

Mme le Maire informe du report du point n°7 : Vie communale – Acquisition de la licence IV du Bar de l'Ecu.

En effet, la propriétaire souhaite conserver la licence IV jusqu'à la fin de son bail en mai prochain.

### 1) ZAC de la Plesse Tranche 1 – Vente du lot 1-26

La Mairie a reçu une promesse d'achat pour le lot 1-26 de la tranche n°1 de la ZAC de la Plesse.

le Conseil Municipal décide la vente. Tableau 1.

A l'unanimité.

### 2) ZAC de la Plesse Tranche 3 – Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°3 de la ZAC de la Plesse.

le Conseil Municipal décide les ventes. Tableau 2.

A l'unanimité.

### 3) Voirie – Adhésion au groupement de commande PATA

Considérant la volonté des communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, Gennes sur Seiche, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal de s'associer dans un groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelles sur l'opération de Point à Temps Automatique sur voirie ;

le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de

&gt;&gt;&gt;

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, JULLIOT Frédérique, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard

Excusés ayant donné procuration : GAUTHIER Danièle, LOURS Charlotte, MM : PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

groupement de commandes

- De désigner Mme MORICE Marie-Christine, comme représentant titulaire, et M. DAVENEL Stéphane, comme représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres

A l'unanimité, Pour : 22

### 4) Finances communales - Additif subvention n°1

- Comice agricole 2021 : 03 juillet à Mondevert

Lors de la précédente édition, la Commune d'Etreilles avait décidé de verser une subvention de 518.40€ soit 0.20€/habitant.

Il est proposé de voter le même montant par habitant (0.20€), soit 525.40€ pour 2 627 habitants.

- Amicale Fédérée des donneurs de sang :

En 2020, 7 collectes ont eu lieu sur l'ancien canton d'Argentré du Plessis, représentant 700 donneurs.

- Restaurant du Cœur :

10 personnes de la Commune sont accueillies par les Restos du Cœur.

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-26	Section ZO n°173	Claudia DROUYER et Philippe DROUYER	Le Mesnil - 35 500 POCÉ LES BOIS	563 m <sup>2</sup>	50 670 €

Tableau 2

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
3-26	Section ZO n°280	Ophélie MORICEAU et Mathieu LYCURGUE	01 Rue des Saulniers 35 370 ETRELLES	450 m <sup>2</sup>	42 750 €
3-04	Section ZO n°258	Sonia ROUPLY et Jonathan ROUPLY	22 Allée de la Rabine 35 500 VITRÉ	539 m <sup>2</sup>	51 205 €
3-31	Section ZO n°285	Sébastien BOUVET et Laurent BESNIER	L'Épine 35 680 VERGEAL	525 m <sup>2</sup>	49 875 €
3-17	Section ZO n°271	SCI 2C	8 L'Aubinière 35 130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	512 m <sup>2</sup>	48 640 €
3-18	Section ZO n°272	SCI BFE	Le Courtil 35 680 DOMALAIN	512 m <sup>2</sup>	48 640 €
3-12	Section ZO n°266	Solenn BRIET et Johan FAUCON	4 Impasse Sainte-Croix 35 500 VITRÉ	435 m <sup>2</sup>	41 325 €
3-07	Section ZO n°261	Marielle FOUET-DUMOULIN Et Yannick FOUET	6 Rue de l'Europe 35 370 TORCÉ	457 m <sup>2</sup>	43 415 €



le Conseil Municipal décide :

- De verser les subventions suivantes : Tableau 3.

A l'unanimité.

## 5) Vie communale – Vente de tôles en acier

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sports des Hairies, la Commune a récupéré les anciennes tôles en acier du bardage et de la toiture (environ 506 ml).

Il est proposé de pouvoir revendre des tôles aux personnes qui souhaiteraient en récupérer au montant de 3€/mètre linéaire.

Une annonce sera diffusée dans le prochain « Etrellais » qui va sortir en Mars, pour une distribution et vente des tôles le samedi 27 Mars 2021 aux services techniques.

M. FESSELIER précise que les tôles translucides de la salle des Hairies ont été conservées et remises sur le toit de l'ancienne salle des sports du bourg.

Mme Le Maire indique que la priorité sera donnée aux habitants de la Commune, et le reliquat sera vendu.

A l'unanimité.

## 6) Bâtiments Communaux – Demande de subvention DSIL France Relance

Opération : Appel à projet Rénovation énergétique – Changement des menuiseries extérieures de 3 bâtiments communaux (Salle des Mariages, Espace Henri Brillant et Salle Saint-Hippolyte)

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre du plan national de Relance dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'opération de Rénovation énergétique – Changement

des menuiseries extérieures de 3 bâtiments communaux (Salle des Mariages, Espace Henri Brillant et Salle Saint-Hippolyte), et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du plan de relance 2021. Tableau 4.

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation énergétique.

A l'unanimité.

## 7) Bâtiments Communaux – Demande de subvention DETR 2021

Opération : Rénovation énergétique – Changement des menuiseries extérieures de 3 bâtiments communaux (Salle des Mariages, Espace Henri Brillant et Salle Saint-Hippolyte)

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la DETR 2021 pour des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics (30% maximum avec un plafond de dépenses de 400 000€ HT). Tableau 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation énergétique ».

A l'unanimité.

## 8) Bâtiments Communaux – Demande de subvention DSIL France Relance

Opération : Appel à projet Rénovation énergétique – Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en Leds.

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre du plan national de Relance dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

M. DAVENEL expose que les néons sont régulièrement à changer. Tableau 6.

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation énergétique – Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en Leds »

Tableau 3

	Montant versé précédemment	Subvention 2021
Comice agricole 2021	2019 = 518.40 €	525.40 €
Amicale des donneurs de sang	2020 = Forfait à 59 €	Forfait : 59 €
Restaurant du Cœur – Ille et vilaine	2020 = Forfait à 59 €	Forfait : 59 €

Tableau 4

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Etudes – Audit FLUELEC	1 800	DETR – 30 %	21 399
Menuiseries Salle des Mariages	8 322	DSIL – Plan de relance – 50%	35 665
Menuiseries Espace Henri Brillant	33 455	Autofinancement – 20%	14 266
Menuiseries Salle Saint-Hippolyte	27 753		
<b>Total opération</b>	<b>71 330</b>	<b>Total opération</b>	<b>71 330</b>



Tableau 5

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Etudes – Audit FLUELEC	1 800	DETR – 30 %	21 399
Menuiseries Salle des Mariages	8 322	DSIL – Plan de relance – 50%	35 665
Menuiseries Espace Henri Brillant	33 455	Autofinancement – 20%	14 266
Menuiseries Salle Saint-Hippolyte	27 753		
<b>Total opération</b>	<b>71 330</b>	<b>Total opération</b>	<b>71 330</b>

Tableau 6

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en leds	49 012	DETR – 30 %	14 703.60
		DSIL – Plan de Relance – 50%	24 506.00
		Autofinancement	9 802.40
<b>Total opération</b>	<b>49 012</b>	<b>Total opération</b>	<b>49 012</b>

- De solliciter une subvention au titre de la DSIL Rénovation énergétique 2021

A l'unanimité.

### 9) Bâtiments Communaux – Demande de subvention DETR 2021

Opération : Appel à projet Rénovation énergétique – Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en Leds. Tableau 7.

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Rénovation énergétique – Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en Leds »
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2021

A l'unanimité, Pour : 23

### 10) Finances locales – Vote des taux d'imposition

Comme chaque année, la Commune doit délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux sur les impôts dits « ménages », à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB).

Les taux actuels sont les suivants :

- TFPB = 15.34%
- TFPNB = 37.50%

le Conseil Municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2021

- D'indiquer que les taux d'imposition sont les suivants :

- TFPB = 35.24% (19.9% + 15.34%)
- TFPNB = 37.50%

A l'unanimité.

### 11) Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Mme Le Maire indique que la Commune avait délibéré le 08/03/2010 pour supprimer totalement l'exonération de 2 ans.

Avec la réforme de la fiscalité locale, il est nécessaire de reprendre une délibération pour maintenir ce choix.

Toutefois, la suppression de l'exonération ne peut plus être totale.

Une part minimale d'exonération de 40% est de droit les deux premières années.

le Conseil Municipal décide :

- De limiter à 40% l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

A l'unanimité.

Tableau 7

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Modernisation du système d'éclairage du complexe sportif en leds	49 012	DETR – 30 %	14 703.60
		DSIL – Plan de Relance – 50%	24 506.00
		Autofinancement	9 802.40
<b>Total opération</b>	<b>49 012</b>	<b>Total opération</b>	<b>49 012</b>



## QUESTIONS DIVERSES

### Bilan financier des travaux d'extension de la Bibliothèque

Lot	Entreprise attributaire	Montant initial du marché en € HT	Avenant en cours de marché en € HT	Montant final du marché en € HT
N°1 : Gros-œuvre / terrassement	LOIC MOULIN 03 Allée des Perrines 35500 Vitré	31 362.55	+ 2 290.75 (terrassement supplémentaire)	33 653.30
N°2 : Charpente/ Ossature bois	LAMY CHARPENTE ZA Gérard 1 - 22 Rue Denis Papin 35500 Montreuil sous Pérouse	13 006.63	/	13 006.63
N°3 : Couverture zinc / Vélux	COUVERTURE HAQUIN Les Feux Chalines 35370 Argentré du Plessis	22 650	/	22 650
N°4 : Métallerie	SARL ODM ZA de la Porte 35500 Vitré	6 889.80	/	6 889.80
N°5 : Menuiseries ext. alu et menuiseries intérieures	RENOUX MENUISERIE La Bellangerie 35370 Argentré du Plessis	27 093	+ 740 (chassis vitré dans le SAS d'entrée)	27 833
N°6 : Cloisons/ Isolation/ Faux-plafonds	HERVAGAULT ZA La Planchine 35370 Etrelles	9 373.11	/	9 373.11
N°7 : Electricité/ Chauffage/ VMC	SARL JIMELEC 18 Rue de la Bellangerie 35370 Argentré du Plessis	15 582	+ 979 (changement de la VMC)	16 561
N°8 : Chape	JANVIER – Rue Le Pigeon Blanc - ZC Le Parc 35133 Lécousse	6 773.45	/	6 773.45
N°9 : Peinture/ sols souples	ATR – ZA Beauséjour 35520 La Mézière	11 427.69 /		11 427.69
<b>TOTAL</b>		<b>144 158.23</b>	<b>+ 4 009.75 (2.78%)</b>	<b>148 167.98</b>
			<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>16 226.10</b>
			<b>Subvention DRAC</b>	<b>- 93 386</b>
			<b>Subvention DSIL</b>	<b>- 34 800</b>
			<b>Reste à charge Commune</b>	<b>36 208.08</b>





## Bilan financier des travaux de réhabilitation de la salle de sports des Hairies

Lot	Entreprise attributaire	Montant initial du marché en € HT	Avenant en cours de marché en € HT	Montant final du marché en € HT
N°1 : Gros-œuvre / travaux divers	COREVA ZA La Croix Rouge 35538 Noyal sur Vilaine	86 371.56	+ 9 958.71 (démolition et reconstruction du mur entre les vestiaires et la salle) - 978.54 (travaux espaces verts non réalisés) - 320.92 (reprise du mur WC et fenêtre par le lot 5)	95 030.81
N°2 : Charpente bois	CONSTRUCTIONS MARTIN 17 Rue Abbé Bridel 35640 Martigné-Ferchaud	64 243.25	/	64 243.25
N°3 : Couverture/ Bardage / Façade polycarbonate	CONSTRUCTIONS MARTIN 17 Rue Abbé Bridel 35640 Martigné-Ferchaud	167 889.99	/	167 889.99
N°4 : Cloison/ Menuiseries/ Plafonds	RENOUX MENUISERIE La Bellangerie 35370 Argentré du Plessis  HERVAGULT ZA La Planchaine 35370 Etreilles	83 962.75	+ 10 699 (Chassis vitré clubhouse ; Fermeture plénum en OSB ; Classification feu OSB périphérique ; OSB au-dessus des murs périphériques)  + 2 537 (Barillets sur organigramme existant)	97 198.75
N°5 : Carrelage/ Faïence	BARBOT CARRELAGE 6 Boulevard Georges Charpak 35500 Vitré	55 170.75	+ 320.92 (reprise mur facturée au lot n°1) - 3 810.65 (faïence en moins dans les vestiaires et peinture des pignons) + 353.91 (peinture murs locaux techniques) + 405.89 (peinture supplémentaire vestiaires et portes de secours) + 214.50 (peinture contre-marche et pose nez de marche)	52 655.32
N°6 : Revêtement de sol sportif	ST GROUPE 40 Rue du Commerce 51350 Cormontreuil	45 403	/	45 403
N°7 : Electricité CFO-CFA	BERNARD ELECTRICITE ZA Le Boulais 35690 Acigné	84 844.57	+ 249.35 (prise de courant dans locaux de rangement)	85 093.92
N°8 : Plomberie - Ventilation	HERVÉ 9 Boulevard Denis Papin 35500 Vitré	35 102.76	+ 154.40 (ajout d'un robinet local foot) + 973.39 (ajout 2 douches dans vestiaires foot)	36 230.55
<b>TOTAL</b>		<b>622 988.63</b>	<b>+ 20 756.96 (3.33%)</b>	<b>643 745.59</b>
				<b>Maîtrise d'œuvre</b> 50 956.19
				<b>Subvention DRAC</b> - 130 398
				<b>Subvention DSIL</b> - 100 000
				<b>Reste à charge Commune</b> 464 303.78



## - Demande d'acquisition de la parcelle B n°1686 par M. et Mme POULOUIN

Mme Le Maire rappelle le contexte.

Ce terrain est à l'origine une réserve foncière pour l'extension de la supérette.

La Municipalité a rencontré M. POULOUIN en Novembre dernier. Il a présenté son projet et souhaite construire des maisons à destination des personnes âgées.

Les élus l'ont interrogé sur l'avenir de la supérette. M. POULOUIN n'envisage rien pour l'instant, mais il assure qu'il ne va pas continuer encore de nombreuses années.

La Mairie a ensuite saisi les Domaines pour avoir une estimation du bien : 63 000€ HT avec une marge de 10%, ce qui fait un terrain à 99.59€ TTC/m<sup>2</sup>.

La Commune a été sollicité à plusieurs reprises pour l'acquisition de cette parcelle pour de la construction de bâtiments d'habitation. Les refus ont toujours été motivés par le potentiel agrandissement de la supérette.

Il est donc délicat de vendre aujourd'hui pour une destination refusée à d'autres demandeurs. Par ailleurs, en l'absence de lisibilité du devenir de la supérette et le projet d'aménagement de cœur de bourg, il est difficile de prendre cette décision de vendre.

M. DAVENEL informe que le terrain n'a aujourd'hui pas d'accès voiture. Il propose un sursis à statuer car si la supérette devait rester à cet endroit, et que la Commune vendait, il n'y aurait plus de possibilité d'extension de ce commerce.

M. BIGNON estime qu'il serait dommage de laisser partir ce terrain maintenant. C'est trop prématuré.

Mme SOUVESTRE demande s'il n'y a pas d'autres terrains pour son projet. Mme le Maire répond qu'il n'y a pas d'autres terrains en centre bourg. Mais qu'il reste un macro lot dans la ZAC de la Plesse tranche 3.

Le conseil décide de répondre en l'état par la négative à la demande de M. POULOUIN.

## - Questions écrites de la liste de M. Alain BIGNON

**Question numéro 1** : Pourriez-vous nous donner la liste des personnes ayant posé leur candidature pour participer à une commission, comme demandé lors des précédents conseils ?

**Réponse** : La liste est fournie dans la pochette de M. BIGNON.

**Question numéro 2** : Pour quelles raisons la liste des membres de la commission communication que nous avons voté lors du conseil du 14 septembre ne correspond pas à la liste publiée dans l'étrellais ?

**Réponse de Mme SAVATTE** : Il s'agit bien d'une erreur. M. SPETEBROOT Maurice était bien candidat

et aurait dû figurer sur la liste lors du vote au Conseil Municipal ; il s'occupe des photos pour les parutions. Il est demandé à M. BIGNON s'il souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise ?

M. BIGNON répond que son équipe a eu l'explication donc une délibération n'est pas nécessaire.

**Question n°3** : Lors du dernier conseil, vous nous avez indiqué que vous aviez sollicité certaines mairies au sujet des conventions avec Familles Rurales. Avez-vous eu des retours ?

**Réponse** : La Commune de Balazé a demandé les mêmes conditions qu'Étrelles, et celles-ci ont été acceptées, sans observations, par Familles Rurales. Une rencontre des communes en contrat avec familles Rurales est programmée dans les prochains jours, pour faire un état des lieux des conventions.

**Question n°4** : Lors du dernier conseil, vous évoquiez une demande du préfet pour se mettre en conformité avec la loi concernant le financement par élève dans les écoles. Serait-il possible d'avoir la réglementation en vigueur (texte de loi, courrier du préfet) ?

**Réponse** : La circulaire concernant les règles de financement est fournie dans la pochette de M. BIGNON.

## COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

- Mme Le Maire informe du courrier reçu du conseil départemental le 16/02 concernant un avis demandé aux communes sur les différents barreaux et options du contournement de Vitré. Point au prochain conseil municipal,

Un mail sera envoyé en amont avec les différents plans pour que les élus puissent prendre connaissance du dossier avant avis.





## Séance du Lundi 12 avril 2021

### 1) Finances communales - Additif subvention n°2

- Association « Bien naître chez Simone » :

Il s'agit d'une association nouvellement créée au sein du service maternité de l'hôpital de Vitré.

L'association a pour projet d'améliorer, dans tous ses aspects, la qualité et la prise en charge du séjour des parents et des nouveaux nés au sein du service Maternité de l'hôpital Simone Veil de Vitré.

le Conseil Municipal décide :

- De verser la subvention suivante : Tableau 1.

Tableau 1

	Montant versé précédemment	Proposition Subvention 2021
Association « Bien naître chez Simone »	/	Forfait : 59 €

A l'unanimité.

### 2) Bibliothèque – Validation des horaires d'ouverture

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la bibliothèque d'Étrelles, il convient de définir les horaires d'ouverture au public.

- De valider les horaires d'ouverture suivants : Tableau 2.

Tableau 2

Jour	Horaire
Mercredi	16h-18h30
Samedi	10h-12h30
Vendredi soir	16h-19h
Ouverture spéciale pour écoles, alsh ou maison de retraite	2h/semaine
<b>TOTAL</b>	<b>10h/semaine</b>

A l'unanimité.

### 3) Bibliothèque – Demande de subvention DRAC pour l'acquisition de matériel informatique

Opération : Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque

Une opération d'acquisition de matériel informatique consécutive à une extension de bibliothèque peut faire l'objet d'une subvention de la part de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le taux de subvention pour les projets intégrés à un réseau intercommunal de Bibliothèques est de 50% (20% autrement).

&gt;&gt;&gt;

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Mmes : CADET Marie-Ghislaine, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARBOT Aurélie, DAVENEL Élise, MORICE Marie-Christine, FESSELIER Laurent, SCHWAB Gilles.

M. DAVENEL demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la dernière séance.

M. BIGNON demande si, dans le cadre du changement des menuiseries de la salle des Mariages, il pourrait être intégré le changement des menuiseries du logement communal attenant.

M. DAVENEL répond que la porte d'entrée a été changée il y a quelques années. Par ailleurs, il est ajouté que ce type de travaux n'est pas éligible aux subventions de l'Etat.

Plusieurs devis pour la commande de matériels ont été réalisés et s'élèvent à 7 059.92€ HT : Tableau 3.

Tableau 4.

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération d'équipements informatiques suite à l'extension de la bibliothèque
- De solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD 2021

A l'unanimité.

### 4) Patrimoine – Création d'une servitude d'accès sur la parcelle B n°1601

M. Hervé JOUAULT, qui habite au 10 Rue Marquise Sévigné, a déposé une déclaration préalable de travaux, le 13/11/2020, pour la création d'un abri voiture en lieu et place de l'accès existant. M. JOUAULT a demandé la création d'un nouvel accès sur le chemin communal cadastré section B n°1601, dans l'angle de sa propriété.

Monsieur Jean-Paul CHAUVÉL, propriétaire voisin, a alerté la Mairie le 09/02/2021 sur le fait que la création d'un accès sur le chemin communal cadastré section B n°1601 était interdite par acte notarié.

Après vérification, il existe bien dans l'acte notarié de cession par la SCI du Parc à la Commune d'Étrelles, du 18/10/1997, une clause qui indique « qu'aucune propriété riveraine de la parcelle B n°1601 ne devra bénéficier d'un accès direct sur cette parcelle ».

M. CHAUVÉL accepte de modifier la servitude d'accès pour autoriser M. JOUAULT à créer son nouvel accès sur une bande de 6 mètres maximum depuis le début du chemin communal (à partir la Rue Marquise de



Sévigné).

M. DAVENEL précise que les frais de notaire seront supportés par M. et Mme JOUAULT.

M. BIGNON rappelle, qu'à l'époque, M. CHAUVEL ne voulait pas qu'il y ait trop de circulation sur le chemin. C'est pour cela que le portail de M. JOUAULT sera en retrait de 5m par rapport au chemin, indique M. DAVENEL, pour ne pas gêner la circulation.

A l'unanimité.

### 8) Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2020 du Receveur et du Compte Administratif 2020 de la Commune

Tableau 5.

### 9) Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2020 du Receveur et du Compte Administratif 2020 de la ZA Piquet-Ouest

Tableau 6.

### 10) Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2020 du Receveur et du Compte Administratif 2020 de la ZAC de la Plesse

Tableau 7.

### 11) Finances locales – Affectation du résultat 2020 du Budget Commune

Tableau 8.

### 12) Finances locales – Vote du Budget Primitif Commune 2021

M. BIGNON précise que la taxe de 38 000€ payée par la Commune sur la vente de la base LGV ne revient pas directement aux agriculteurs mais est

versée à la Ferme France, qui dépend du Ministère de l'Agriculture. Cette taxe a été mise en place pour éviter la spéculation foncière de terres agricoles.

le Conseil Municipal décide :

- De voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M14
- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :
  - 2 115 730.21€ en fonctionnement
- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2021 de la Commune qui se trouve en sur-équilibre aux sommes suivantes :
  - 1 910 670.52 € en dépenses d'investissement
  - 2 566 553.92 € en recettes d'investissement

Pour : 23

### 13) Finances locales – Vote du Budget Primitif 2021 ZA Piquet-Ouest

le Conseil Municipal adopte l'ensemble des chapitres du Budget Primitif ZA de Piquet-Ouest 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 434 296.65 € pour la section de fonctionnement
- 329 215.72 € pour la section d'investissement

Pour : 23

### 14) Finances locales – Vote du Budget Primitif 2021 ZAC de la Plesse

le Conseil Municipal décide :

- D'adopter l'ensemble des chapitres de la section

Tableau 3

Devis	Détails	en € HT	en € TTC
FABREGUE	Imprimante multifonctions	327,68	393,22
UGAP	2 lecteurs code-barre et 2 téléphones	327,28	392,74
XEFI	2 ordinateurs, écrans, vidéoprojecteur, écran de vidéoprojection, 2 casques gaming, téléviseur	3 988,00	4 785,60
FNAC	2 consoles jeux	870,63	1 044,76
FNAC	Jeux vidéo	1 546,33	1 855,60
<b>TOTAL</b>		<b>7 059,92</b>	<b>8 471,92</b>

Tableau 4

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
- Equipements informatiques	7 059.92	DRAC – DGD (50%)	3 529.96
		Autofinancement	3 529.96
<b>Total opération</b>	<b>7 059.92</b>	<b>Total opération</b>	<b>7 059.92</b>



de fonctionnement du Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 734 552.71 € pour la section de fonctionnement

• D'adopter l'ensemble des chapitres de la section

d'investissement du Budget Primitif 2021 de la ZAC de la Plesse qui se trouve en sur-équilibre aux sommes suivantes :

- 742 167.49 € en dépenses d'investissement

- 1 455 542.71 € en recettes d'investissement

Pour : 23

Tableau 5

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	1 312 675,05 €	Dépenses d'investissement	1 466 207,57 €
Recettes de fonctionnement	2 114 172,41 €	Recettes d'investissement	1 157 849,16 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	962 210,30 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 519 399,62 €

Tableau 6

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	57 107,86 €	Dépenses d'investissement	57 107,86 €
Recettes de fonctionnement	82 775,69 €	Recettes d'investissement	57 107,86 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	25 667,83 €	Résultat d'investissement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	136 510,96 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 57 107,86 €

Tableau 7

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	855 524,37 €	Dépenses d'investissement	561 700,09 €
Recettes de fonctionnement	1 246 868,99 €	Recettes d'investissement	555 603,62 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	391 344,62 €	Résultat d'investissement de l'exercice	- 6 096,47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	783 809,92 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 200 894,70 €

Tableau 8

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
<b>Résultat d'investissement 2020</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2020 du budget principal sur compte 001 (A-B)	-519 399,62 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 du budget assainissement sur compte 001 (A-B)	+ 136 767,84 €
Solde des restes à réaliser investissement 2020 du budget principal (C)	+ 668 988,07 €
<b>Excédent de financement de l'investissement 2020 (A-B+C+D)</b>	<b>+ 286 356,29 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	
Résultat de fonctionnement 2020 du budget principal	+ 801 497,09 €
Résultat de fonctionnement 2020 du budget assainissement	+ 160 713,21 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 962 210,30 €</b>
<b>Affectation sur le budget principal</b>	
En réserve sur le compte 1068 (investissement)	+ 801 497,09 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	+ 160 713,21 €
Report en section d'investissement sur le compte 001	- 519 399,62 €



## QUESTIONS DIVERSES

### - Information de la DSDEN : Fermeture d'une classe de primaire à l'école privée Notre Dame de Lourdes à la rentrée de Septembre 2021.

### - Bretelle d'accès à la zone d'activités de Piquet-Ouest

Il est rappelé que la Département 35 a prévu un doublement de voie de la sortie de la RN157 fin d'année 2021. La Commune a donc saisi l'agence routière pour demander la possibilité de créer un accès direct sur la ZA de Piquet-Ouest depuis la RD178.

Le Département a refusé la demande de la Mairie en raison de problèmes de sécurité routière liés, d'une part, aux entrecroisements, et d'autre part, à l'angle de giration trop contraint pour l'entrée dans la ZA.

La seule solution pour fluidifier le trafic de la ZA sera d'élargir la voie d'accès existante et de revoir certains angles de voirie.

### - Avis de la Commune sur le projet de contournement de Vitré

Le Département 35 demande un avis des Communes de Vitré Communauté sur le projet de contournement de Vitré.

M. BIGNON estime qu'il y a des pour et des contre à ce projet. D'un côté, le contournement Nord-Est semble pertinent car le secteur est très engorgé, mais il y aura des contraintes (captage d'eau à traverser, zones humides...). De l'autre, il y a des incohérences sur le secteur Sud. Pourquoi ne pas continuer le tracé sur la VC12 qui a été refaite.

Sur le secteur Sud, M. BIGNON est favorable à la variante Sud B2 qui termine près de l'entreprise SANDERS. C'est la solution qui impacte le moins l'exploitation agricole de M. PERRIER Vincent. Par ailleurs, l'entreprise SANDERS génère du trafic poids-lourds donc il est judicieux de positionner le rond-point à cet endroit.

M. BIGNON s'interroge : Est-ce qu'il faut une nouvelle route pour les voitures ? N'y a-t-il pas d'autres solutions de mobilité ?

Mme POTIER s'étonne de voir que la déviation vient si loin de Vitré, jusqu'à Etreilles. La plupart des gens ne s'en doutent pas.

M. DAVENEL indique que c'est pour rejoindre la 4 voies.

M. LEMESLE remarque qu'il y aura de nombreux ouvrages d'art à construire (La Valière, voie verte...). Comment cela va se passer pour l'entretien. M. DAVENEL répond que c'est le gestionnaire de la route qui passe sur un pont qui est responsable des ouvrages.

M. PERRIER trouve la démarche de consultation des Communes très intéressante. Il y a un intérêt pour la Commune de participer à ce projet et de donner

un avis global. Personnellement, M. PERRIER est défavorable à ce projet. Est-il nécessaire d'avoir une route supplémentaire ? sans compter l'impact écologique et agricole.

M. DAVENEL demande si le Conseil Municipal souhaite émettre ou pas un avis.

M. ROUSSELET s'inquiète. Si la Commune ne donne pas son avis, est-ce que le tracé ne sera pas imposé par le Département ?

Mme JULLIOT constate que si le tronçon Sud n'est pas fait et que celui du Nord-Est est fait, cela engendrera des problèmes de trafic sur la RD110 entre Argentré et Etreilles. M. BIGNON confirme et indique que la RD88 ne s'y prête pas non plus, notamment au niveau du château des rochers. M. DAVENEL indique qu'il s'agit tout de même d'une route à dimension départementale.

M. CATÉLINE se souvient qu'une solution plus au nord avait été envisagée. M. BIGNON répond que cette solution a été abandonnée à cause de la traversée du haras du Boulay.

M. DAVENEL souhaite résumer la position du Conseil Municipal :

- La position du Conseil Municipal d'Etreilles est très partagée : Sur les 18 conseillers municipaux présents, 6 n'ont pas souhaité se prononcer sur ce projet, 6 sont favorables au projet pour le développement du territoire et le désengorgement de Vitré, et 6 sont défavorables à la création de routes supplémentaires pour les véhicules aux dépens de l'écologie et des espaces agricoles.

- Si la déviation sur le secteur Sud devait se faire, les élus se positionnent pour une solution hybride entre la variante Sud en bleu qui rattraperait la variante Sud B2 en vert en fin de tronçon (voir tracé orange ci-après). Cette hypothèse permet d'utiliser au maximum la VC12 qui a été refaite dernièrement, et est la moins impactante pour les exploitations agricoles d'Etreilles.

### - Tirage au sort des jurés d'Assises sur la liste électorale

Tableau 9.

### - Questions adressées par la minorité :

2 démissions dans la Commission Culture : Mme GAUTHIER indique qu'il s'agit de raisons personnelles, et lit les 2 mails des démissionnaires.

Quel projet pour la Culture ? Mme GAUTHIER, Adjointe à la Culture, rappelle l'historique. Elle indique que les élus ont souhaité en 2019 adhérer au réseau Communautaire ARLEANE. L'adhésion est soumise à des conditions d'horaires d'ouverture (10h pour Etreilles - 4.5h auparavant), de création d'un emploi, d'extension des locaux, une carte d'abonnement



unique et un portail commun...

La Commune met donc les moyens humains et financiers. Des animations vont être mises en place, en concertation avec la Commission Culture. L'agent a beaucoup d'idées mais le contexte actuel ne s'y prête pas.

M. PERRIER estime que Mme GAUTHIER ne répond pas à la question. Quel est le projet de la municipalité pour la Culture ? On ne peut pas reprocher à la municipalité de ne pas mettre les moyens, mais quelles sont les grandes orientations ? Quelle est la finalité des démarches et moyens engagés pour les jeunes ou la maison de retraite... ?

M. PERRIER indique que 2 personnes ont proposé d'aider. Ils ont eu une fin de non-recevoir. On a même reproché à l'une d'elle d'être proche de l'opposition (propos de Mme Le Maire).

Mme GAUTHIER indique que ces 2 personnes ont été reçues et ont proposé de créer une association pour gérer la bibliothèque. Cela ne va pas dans le sens d'une reprise en gestion communale. Il y a un agent pour cela. Il y a déjà une Commission Culture en place pour la programmation des animations.

Ce n'est pas la version que M. PERRIER a eu.

M. DAVENEL intervient. Il ne peut pas laisser dire M. PERRIER qu'il n'y a pas de projet.

M. DAVENEL explique que la Commune met les moyens humains et financiers pour la bibliothèque. Il va y avoir des animations pour la population ; il y a la création d'un fonds jeux vidéo pour faire revenir les adolescents à la bibliothèque... Il y a donc des choses de mises en place. M. PERRIER estime que ce n'est pas un projet.

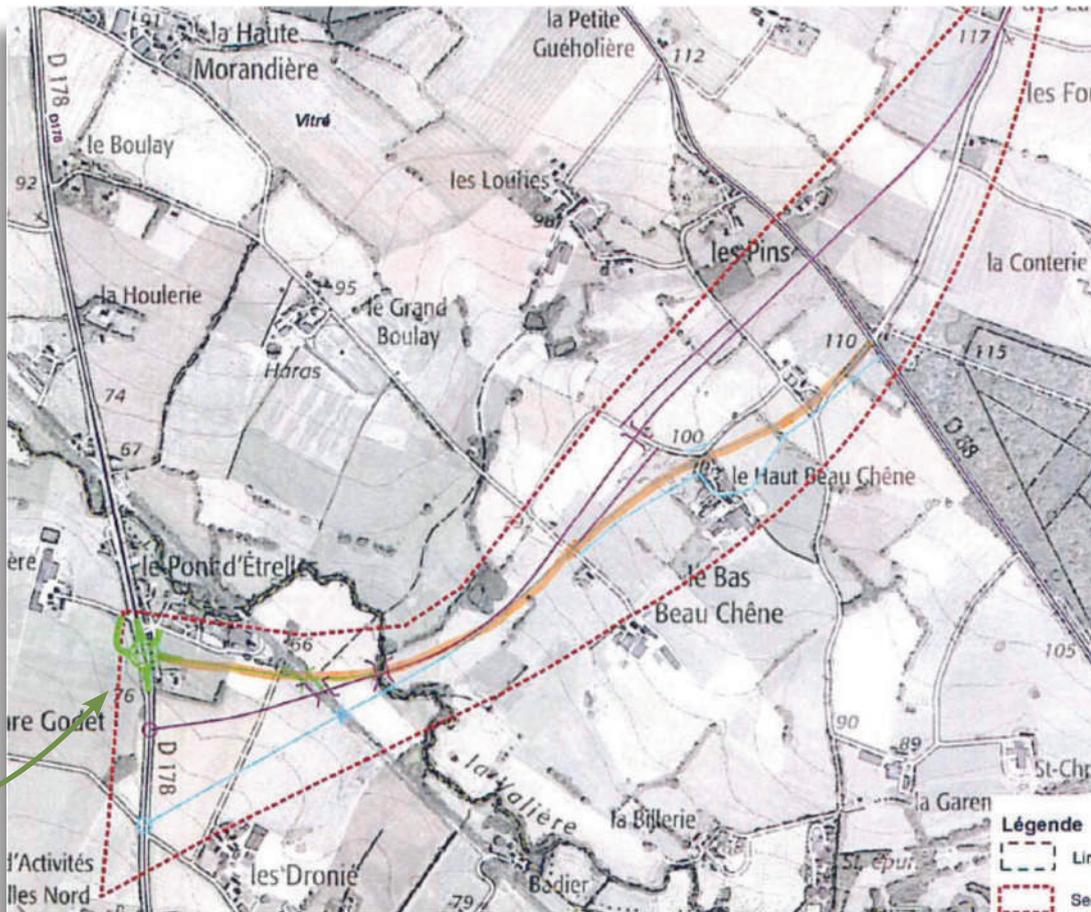


Tableau 9

	N° page	N° ligne	NOM et Prénom	Adresse
1	46	8	DÉSILLE Xavier	5 Rue Normand d'Étrelles
2	22	2	BOUTEMY Maxime	08 Impasse des Bouleaux
3	100	7	LEBRETON Yoann	22 Rue des Peupliers
4	13	1	BÉTIN Benjamin	12B La Vigne
5	56	4	FONTALIVE Émeric	34 Rue de la Champagne
6	183	9	WALBRECQ Xavier	17 Rue des Cerisiers



## Séance du Lundi 28 juin 2021

### 1) ZAC de la Plesse Tranche 3 – Vente de lots

Tableau 1

### 2) Vie communale – Renouvellement convention avec « l'Arche de nos compagnons »

M. FRIN, gérant de « l'Arche de nos Compagnons », propose une facturation au forfait, qui comprend l'intégralité des prestations (capture, nourriture, vaccination, identification, euthanasie ...) sur la base des conditions suivantes :

- 0.75€ HT par habitant et par an, soit 1 970.25€ HT ou 2 364.30€ TTC pour Etreilles, pour 12 animaux maximum capturés par année.

- Toute capture supplémentaire au forfait d'animal non-identifié sera facturée 169.33€ HT

- Toute capture d'animal qui a mordu ou griffé fera l'objet d'une facturation spécifique s'élevant à 128.56€ HT (ou 2 animaux en moins dans le forfait sur les 12 maximum autorisé), car 3 visites sanitaires sont obligatoires et l'animal doit être gardé 15 jours, au lieu de 8 jours normalement.

A l'unanimité.

### 3) Vitré Communauté – Renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La compétence en matière d'accueil des gens du voyage est une compétence détenue par Vitré Communauté. La gestion des aires d'accueil est confiée aux Communes. La Convention de gestion de l'aire d'accueil d'Etreilles se termine au 30 Juin 2021. Vitré Communauté propose de la reconduire jusqu'au 31 Décembre 2022, moyennant le versement d'une indemnité de 500€ par mois.

A l'unanimité.

### 4) Patrimoine – Echange de parcelles avec NEOTOA

Dans le cadre de la mise en vente des logements de l'Office Public HLM Néotoa sis 6-10-12-16-18-20 Rue

>>>

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Mmes : CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, MORICE Marie-Christine (à partir du point n°16), POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBOT Aurélie, MM : PERRIER Rémi, SCHWAB Gilles

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

du Trégor à Etreilles, il a été décidé en concertation avec l'Office Public et la Commune de procéder à la remise à plat des assiettes foncières.

La Mairie a donné son autorisation pour 6 maisons, en échange de la construction de 6 nouvelles maisons dans la ZAC de la Plesse.

La vente est soumise à des conditions. D'abord le locataire en place n'est pas obligé d'acheter et il ne peut pas être expulsé. Il reste donc autant de temps qu'il le souhaite dans son logement. Par ailleurs, les logements vendus continuent d'être comptabilisés dans le quota de logements sociaux de la Commune pendant 10 ans.

A l'unanimité.

### 5) Finances – Fixation du taux horaire 2020 pour les services communaux

le Conseil Municipal décide :

- De fixer le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques à 21.62€, et celui des services administratifs à 23.53€.

A l'unanimité.

### 6) Bâtiments Communaux – Demande de subvention Fonds d'urgence 35 du Département

Opération : Changement des menuiseries extérieures de 3 bâtiments communaux (Salle des Mariages, Espace Henri Brillant et Salle Saint-Hippolyte)

Tableau 2.

A l'unanimité.

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
3-12	Section ZO n°266	Sandrine TEXIER	38 Rue de la Moutaudière 35 370 ETRELLES	435 m <sup>2</sup>	41 325 €
3-20	Section ZO n°274	Anne-Sophie MUSTIERE et Christophe MUSTIERE	30 Rue de la Champagne 35 370 ETRELLES	453 m <sup>2</sup>	43 035 €



## 7) Vie communale – Acquisition de la licence IV du Bar de l'Ecu

Le Bar de l'Ecu à Etreilles a fermé ses portes en raison du départ à la retraite de la gérante Mme LOISON.

La licence IV de ce débit de boisson est à vendre.

Mme Le Maire propose de racheter la licence IV de ce débit de boisson pour pouvoir la conserver sur la Commune d'Etreilles et la réutiliser ultérieurement.

Une proposition d'achat à 2 800€ a été faite à Mme LOISON, et acceptée par celle-ci.

A l'unanimité.

## 8) RH – Création d'un poste non-permanent – Contrat de projet

Mme Le Maire informe que le Gouvernement a mis en place un nouveau dispositif de contrat aidé, appelé Volontariat Territorial en Administration (VTA).

Ce dispositif est destiné à répondre au besoin en ingénierie des collectivités locales rurales.

La Commune a souhaité s'inscrire dans ce dispositif de VTA et a retenu une candidature.

Mme Le Maire propose de créer un emploi non permanent afin de mener à bien l'opération de revitalisation et aménagement du centre-bourg, pour une durée de 18 mois à compter du 01 Juillet 2021.

L'agent assurera les fonctions de chargé de développement territorial à temps complet.

A l'unanimité.

## 9) RH – Augmentation du temps de travail d'un poste

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non-complet (30 heures hebdomadaires annualisées) en raison de la réorganisation du service périscolaire,

le Conseil Municipal décide de modifier et de créer, à compter du 01 Septembre 2021, un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet (30 heures hebdomadaires annualisées)

A l'unanimité.

## 10) Affaires scolaires – Calcul du coût de l'élève

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût s'applique aux demandes de participation

des Communes extérieures ayant un élève scolarisé à l'école publique d'Etreilles (Communes n'ayant pas d'école publique).

Il sert également de base de calcul pour la participation financière de la Commune à l'école privée Notre Dame de Lourdes, dans le cadre du contrat d'association.

Il sert au coût élève attribué à l'école privée Notre Dame de Lourdes pour tout élève résidant à Etreilles.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2020, validé par le trésorier.

Ce coût de l'élève a été validé par la Commission Enfance-Jeunesse du 25/05/2021.

le Conseil Municipal décide de fixer le coût de l'élève 2020 à :

1 195.54 € pour un élève en classe maternelle

345.52 € pour un élève en classe primaire

A l'unanimité.

## 11) Affaires scolaires – Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes

Pour l'année 2021, la participation financière de la Commune d'Etreilles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

Cette subvention a été validée par la Commission Enfance-Jeunesse du 25/05/2021.

le Conseil Municipal décide d'approuver la participation financière suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes au titre du contrat d'association : Tableau 3.

A l'unanimité.

Tableau 3

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	51	1 195.54 €	60 972.54 €
Élémentaire	98	345.52 €	33 860.96 €
Montant participation		94 833.50 €	

Tableau 2

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Etudes – Audit FLUELEC	1 800	Département 35 Fonds d'urgence – 20 %	16 371.40
Menuiseries Salle des Mariages	11 124	DSIL – Plan de relance – 52.28%	42 798
Menuiseries Espace Henri Brillant	36 210	Autofinancement – 27.72%	22 687.60
Menuiseries Salle Saint-Hippolyte	32 723		
<b>Total opération</b>	<b>81 857</b>	<b>Total opération</b>	<b>81 857</b>



## 12) Affaires scolaires – Subvention à caractère social pour l'école Notre Dame de Lourdes

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre Dame de Lourdes, résident sur la Commune d'Etreilles, pour les fournitures scolaires individuelles.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires individuelles pour un élève de l'école publique, fixé pour 2021, à 38.97€/élève.

le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la subvention à caractère social suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes : Tableau 4.

A l'unanimité.

Tableau 4

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	98	38.97€	3 819.06 €
Montant subvention			3 819.06 €

## 13) Affaires scolaires – Demande de subvention exceptionnelle et de garantie d'emprunt de l'école Notre Dame de Lourdes

L'OGEC de l'école privée Notre Dame de Lourdes sollicite une subvention exceptionnelle de 4 000€ pour compenser les pertes financières liées à la COVID-19, estimées à 13 620€.

Parmi ces pertes, l'OGEC met en avant l'absence de facturation aux familles (21 664€) et la baisse de la subvention de la Mairie pour les repas de cantine qui n'ont pas été servis pendant le confinement (estimation à 4 563€).

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 25 Mai dernier, s'est prononcée défavorablement sur cette demande (7 contre, 2 sans avis et 1 abstention).

Considérant qu'une subvention communale n'est due que pour un service fait,

Considérant que si les repas ne sont pas servis, ils ne peuvent pas être subventionnés par la Mairie,

Considérant l'avis défavorable de la Commission enfance-Jeunesse du 25 Mai 2021,

le Conseil Municipal vote à bulletin secret et décide :

- A 15 voix contre, 6 voix pour, 1 vote blanc et 1 abstention
- De refuser le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'OGEC de l'école privée Notre Dame de Lourdes

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de rénovation et de restructuration de l'école, l'OGEC sollicite la caution de la Mairie pour l'obtention d'un prêt de 300 000€.

Le prêt serait cautionné sur 50%, soit 150 000€ sur 20 ans.

Mme le Maire donne lecture du plan de financement :

Coût estimatif des travaux : 530 000€

Recettes : Apport sur les contributions des Familles : 200 000€

Emprunt : 300 000€

Aide CLE : 30 000€

Il est précisé que la Commission Enfance-Jeunesse ne s'est pas prononcée et laisse le Conseil Municipal décider.

le Conseil Municipal vote à bulletin secret et décide :

- A 17 voix pour, 3 voix contre, 2 votes blanc et 1 abstention
- D'accepter la demande de caution d'emprunt formulée par l'école privée Notre Dame de Lourdes dans les conditions exposées ci-dessus

## 14) Bibliothèque – Validation du règlement intérieur

La Bibliothèque/Médiathèque d'Etreilles a ouvert ses portes le 25 juin dernier.

Il convient donc de mettre en place un règlement intérieur pour le fonctionnement de celle-ci.

La Commission Culture a proposé un modèle de règlement intérieur qui a été transmis aux conseillers municipaux avant la séance, par voie dématérialisée.

le Conseil Municipal décide de valider le règlement intérieur proposé par la Commission Culture, et annexé à la présente délibération.

A l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Arrivée d'un nouveau médecin dans la Maison de santé au 01 Juin 2021, Docteur Tatyana GRUDCHEW, en remplacement du Docteur GUILLET

- Arrivée d'un second orthophoniste, Laure ADAM dans la cellule médicale au 05 Allée des Chênes

- Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de sports des Hairies pour entraînement de la Gendarmerie (PSIG de Vitré).

- Echange sur le périmètre de signature de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF35

à compter du 01 janvier 2023 (point qui sera revu au prochain Conseil Municipal pour définir le périmètre)

- Attribution d'une subvention de l'Etat de 42 798€ pour le changement des menuiseries extérieures de 3 bâtiments dans le cadre du plan France Relance.

- Courrier VESCOGNI au sujet du bâtiment d'habitation loué à la Commune.

Mme Le Maire propose de réaliser un diagnostic du logement en 2022, et de prévoir ensuite des travaux en 2023.



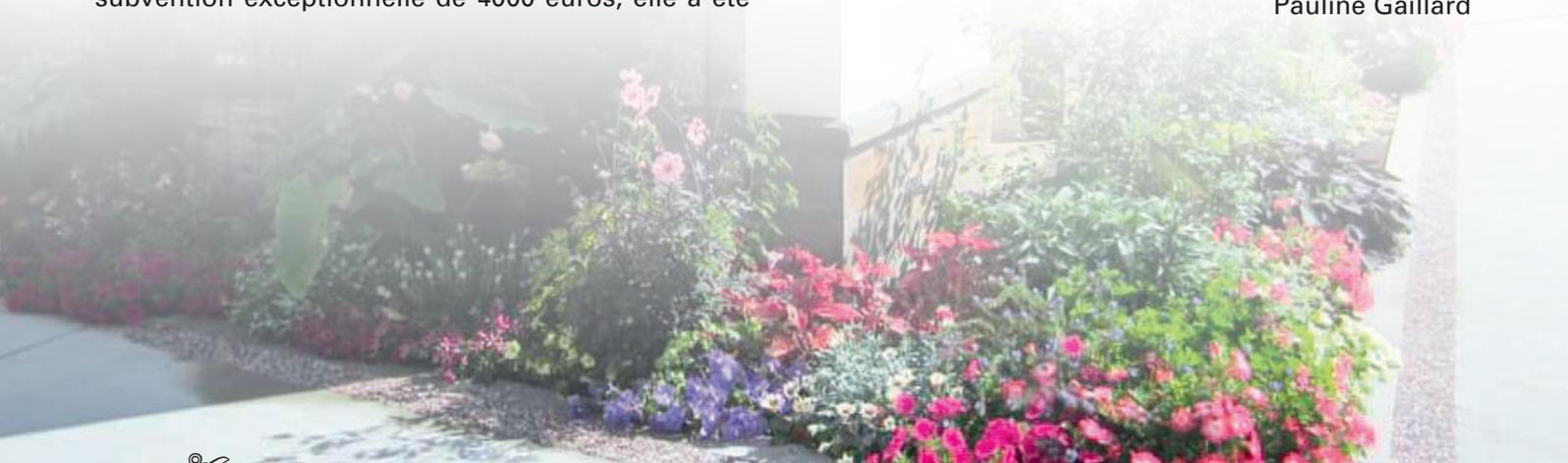
Une année de vie municipale s'est déroulée. Des enjeux importants se dessinent pour l'avenir d'Étrelles. Quand nous créons du débat, nous affirmons nos valeurs nous contribuons à la construction de notre commune. Dans ces quelques lignes nous tenons à redire combien nous sommes attachés à notre commune et à ce qui la construit depuis toujours et combien nous souhaitons qu'elle s'inscrive dans un « mieux-être » environnemental, humain et social. C'est pour cette raison que nous nous sommes mobilisés ces derniers mois contre l'implantation d'un supermarché sur le terrain de foot. L'école et la culture sont également deux priorités que nous souhaitons défendre.

Depuis plusieurs années, la pluralité des écoles est présente dans notre commune et c'est une richesse pour tous. L'école publique et laïque est une nécessité. L'école privée garde toute sa place et doit pouvoir continuer d'exister. La crise sanitaire l'a mise en difficulté financièrement. L'OGEC a demandé une subvention exceptionnelle de 4000 euros, elle a été

refusée par la majorité. Qu'est-ce qui explique ce refus alors que notre commune présente des comptes très excédentaires ? Refuser ce soutien financier c'est mettre à mal la pluralité scolaire dans l'avenir.

En lien avec Vitré Communauté, la majorité actuelle a fait un effort considérable pour la rénovation de la bibliothèque et la création d'un poste de bibliothécaire. C'est un véritable atout pour les Étrellois. Quel intérêt de faire un tel investissement quand aucun projet culturel se dégage ? En conseil municipal, il nous a été précisé que l'objectif était de permettre l'accès à la lecture pour tous mais pas davantage. Nous ne pouvons qu'être d'accord mais ce n'est pas cela un projet culturel au service de tous (résidents de l'EPHAD, retraités, enfants et population active). Il s'agit de définir des objectifs, des moyens pour ensuite les réaliser les évaluer et les améliorer. C'est la garantie d'une bonne gestion et de réponses adaptées aux besoins de tous.

Alain Bignon, Frédérique Julliot, Rémi Perrier,  
Pauline Gaillard



## Dialoguons

NOM - PRÉNOM : .....

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.



## Informations pratiques

Les horaires : 08h30-11h45  
puis 13h45-16h30

Téléphone : 02.99.96.75.83

Mail : [ecole.0352750Z @ ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352750Z@ac-rennes.fr)

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

[www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr](http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr)

## Ecole Robert Doisneau

## « Excellente année scolaire à tous »

« Accueillant des élèves de la Toute Petite Section au CM2, je souhaite que cette école soit un lieu de vie et d'apprentissage où chaque enfant trouve sa place. »

« Bienvenue aux nouvelles familles, de plus en plus nombreuses. Merci pour leur confiance. »

La directrice, Céline Fourmont



## L'équitation

Les élèves du CP au CM2 vont participer à une classe découverte du 2 au 4 mars 2022 septembre au village équestre de Fénicat à Bruz.

## Rallye « Semaine du développement durable »

Notre école avait un stand-étape dans le parcours mis en place dans la commune le dimanche 3 octobre ayant pour thème « Objectif zéro déchet ». Dans ce cadre, nos élèves ont réalisé des sculptures avec des objets recyclés.

## La Bretagne

Le fil conducteur de cette année scolaire sera la Bretagne. Plusieurs projets seront ainsi menés autour de ce thème.

En juin 2021, nos élèves ont réalisé des bigoudènes afin de participer à l'embellissement du village.

Cette année, les élèves du CP au CM2 vont conduire un projet musique intitulé « Découverte des chants traditionnels bretons et des danses bretonnes » en partenariat avec le conservatoire de Vitré Communauté. Ce projet sera clôturé par un spectacle. Des produits locaux seront également mis à l'honneur lors de la « Semaine du goût ».

La directrice, Céline FOURMONT,  
reste disponible pour tout renseignement.





## A.P.E. Ecole Robert Doisneau

Malgré un contexte sanitaire difficile, nous avons pu poursuivre les actions de l'APE (vente de plateaux raclette, de sapins de Noël, de boxs apéro, de tickets de tombola....) qui ont permis de financer une partie du voyage scolaire de 3 jours à FENICAT, Bruz, du 2 au 4 mars 2022. En parallèle nous avons sollicité la région afin de soutenir financièrement le projet.



La fête de l'école ne pouvant avoir lieu, nous avons organisé pour les enfants une chasse au trésor dans la commune. Énigmes et défis sportifs ont ponctué cette matinée. Les enfants étaient déguisés et se sont bien amusés pendant ce moment convivial.



Pour cette année, nous espérons réitérer certains temps forts comme le vide grenier (organisé le 10 octobre), la vente de sapins de Noël... qui participent activement au financement des activités pédagogiques de l'école.

Pour accompagner tous ces moments nous recherchons des bénévoles actifs afin de maintenir la dynamique de l'APE.



Cette année encore, l'école Robert Doisneau et l'école Notre Dame de Lourdes, en partenariat avec le Smictom, renouvellent l'action de collecte de papiers dans les containers disposés devant chaque école.

Particuliers, Entreprises...

N'hésitez pas à y déposer : journaux, catalogues, magazines, papiers bureautique, etc... C'est au profit des écoles !

### Informations pratiques

Pour toutes informations, retrouvez-nous sur notre site internet : [www.ecole-etrelles-ape.fr](http://www.ecole-etrelles-ape.fr) ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

L'association propose à la location divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur.

Pour plus d'informations : [www.ecole-etrelles-ape.fr/location](http://www.ecole-etrelles-ape.fr/location)

## APEL- Ecole Notre Dame de Lourdes

### Kermesse de juin

Hélas, pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle kermesse de fin d'année n'a pu s'organiser dans les conditions habituelles à cause des contraintes sanitaires.

Nous avons une nouvelle fois proposé un repas à emporter qui a bien fonctionné.

### Des actions pour les élèves et les familles

L'année passée, malgré la Covid, diverses actions ont été menées : panier d'automne, goûter, gâteaux « Bijou », tabliers, partenariat pizzas avec le « 82 bar »... L'argent récolté est au bénéfice des élèves et des familles : participation financière pour la classe poney, pour la classe de neige, cadeaux de Noël, participation à l'achat de matériel informatique...

### Arbre de Noël

Nous espérons pouvoir organiser le 40<sup>e</sup> Arbre de Noël pour le plus grand plaisir des enfants et des familles.





## Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
  - Mail : endletrelles@wanadoo.fr
  - Site Internet (nouveau) : <https://notredamedelourdesetrelles.toutemonecole.fr/>
- Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

## Ecole Notre Dame de Lourdes

**Rentrée**

Depuis plusieurs jours déjà, enseignants, personnel et bénévoles la préparaient... La rentrée s'est bien passée, sous le soleil, le jeudi 2 septembre.

Les élèves TPS et PS avaient déjà fait leur « pré-rentrée » avec leurs parents le 1er septembre en fin d'après-midi !

**Déménagement de classes**

Il y a eu une belle mobilisation début juillet pour déménager quelques classes. En effet, des travaux de rénovation du bâtiment « préfabriqué » devraient commencer pendant l'année scolaire.

**Projets**

On va devoir encore faire avec la Covid-19 cette année. Cela ne nous empêche pas d'avoir des projets. Les CP et CE1 partent notamment trois jours en classe poney à Fénicat fin septembre. Les CM1 et CM2 vont une semaine en classe de neige début janvier. On espère également pouvoir fêter le 40<sup>e</sup> Arbre de Noël le dimanche 12 décembre.

**Notre jardin récompensé !**

Le jardin de l'école a eu l'honneur d'avoir un premier prix à la « Coupe de France des potagers » : catégorie « mon bo' jardin – école primaire ».

**Quelques dates**

- Du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 : classe poney à Fénicat (CP et CE1)
- Dimanche 12 décembre 2021 : Arbre de Noël (40<sup>e</sup> édition)
- Du 3 au 9 janvier 2022 : classe de neige dans les Pyrénées (CM1 et CM2)





## Association des anciens combattants

La commémoration de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai s'est déroulée le dimanche 9 mai.

Après la messe du souvenir, une gerbe a été déposée au Mémorial des Guerres.

En raison des mesures sanitaires, cet hommage a eu lieu en comité restreint.

Le dépôt de gerbe a été suivi de la lecture de l'allocution ministérielle par Madame le Maire.

Gaston Gousset président U.N.C. a fait observer une minute de silence à l'intention des victimes de toutes les guerres et en ayant une pensée pour Bernard Blin A.C. A.F.N. et Pierre Chesnais A.C. A.F.N. qui nous ont quitté dernièrement.



## Association des Anciens Combattants



Le Club de l'Amitié a été privé d'activités une partie de l'année, hormis les randonnées organisées sur les communes du secteur sur la voie verte les premiers, troisièmes et quatrièmes jeudi de chaque mois. Cette marche s'est déroulée à Etelles le 25 février. Après une mise en forme animée par Marie-Thérèse et Dominique, plusieurs groupes de 10 marcheurs sont partis vers le barrage de la Valière. Au retour, un exercice de relaxation a été proposé avant de se séparer. Une nouvelle activité vient de se créer, c'est le « walking-football » ou football en marchant, adapté pour les seniors. Afin de conserver le dynamisme de notre association nous lançons un appel à tous les retraités de la commune qui voudraient nous rejoindre en adhérant au Club.

Le bureau.



## Speakenglish

Créée en 2019, l'association Speakenglish Etrellas a repris ses cours dans la convivialité.

Vous avez envie d'apprendre ou d'améliorer votre anglais ? L'association Speakenglish organise des cours d'anglais adultes assurés par un professeur le jeudi de 9 h à 10 h 30 (perfectionnement) et de 10 h 45 à 12 h 15 (niveau débutant). Il reste quelques places. Pass sanitaire obligatoire.

### Informations pratiques

Pour tous renseignements :  
Tél. 07 89 54 24 47 ou 06 25 40 30 75.



## AJE — Association Jardisport - école Notre Dame de Lourdes



Mon bo' potager !

Lauréat de la catégorie Ecoles primaires :

L'école Notre Dame de Lourdes à Etrellas,  
en Ille-et-Vilaine, en Bretagne !



### Côté jardin

Nous sommes très heureux du premier prix obtenu à « la coupe de France des potagers » - catégorie « mon bo'jardin - école primaire ». C'est une belle reconnaissance. C'est le seul potager d'Ille-et-Vilaine récompensé !

Cet été, nous nous sommes relayés pour arroser et entretenir le jardin et avons organisé une journée « nettoyage » avant la rentrée.

Dès le jour de la rentrée, les élèves ont pu manger des tomates à la cantine. Dès la première semaine, les élèves ont ramassé les pommes de terre, semé de la mâche, récupéré les graines de tomates, mangé des framboises...

### Côté sport

Dès septembre, tous les élèves de l'école ont participé à « ma rentrée avec l'UGSEL » et en octobre les élèves de GS à CM2 ont participé à un défi endurance sous les encouragements des PS et MS.

Nous espérons qu'au printemps, les filles pourront défendre leur « titre » au Festival de basket de Ste Marie Vitré, que le tournoi de foot inter-écoles de l'AS Vitré aura lieu et que les écoles privées du secteur pourront se retrouver pour une rencontre UGSEL.



## Kinderboom

### La rentrée de Kinderboom...

#### Été 2021

Une thématique pour l'été : les enfants ont été embarqués pour un voyage à travers le monde et le temps. Les enfants se sont vus proposer des animations sur le thème des 4 coins du monde et les 4 éléments : musiques, danses, animaux, jeux, la semaine à remonter le temps, expériences scientifiques... plein de découvertes et de surprises étaient au programme.

De nombreuses sorties : un rallye photo au moulin neuf, une sortie à la piscine d'Argentré-du-Plessis suivie d'une séance cinéma à Vitré, une journée ensoleillée au parc de Branféré, et une journée au parc Alligator Bay.

Des grands jeux : Fort Boyard, Elliott l'astronaute, la boîte à musique, la kermesse.

Des intervenants extérieurs : Pôline professeur de danse, Mathilde animatrice nature, Detlev et Walter animateurs sportifs spécialisés dans les sports américains.

Un mini camp de 3 jours a été proposé aux enfants de 9 à 12 ans en juillet à la base de loisirs la Rincerie. Au programme : tir à l'arc, optimist, mini-golf, baignade, balades et veillées animées.

Une soirée familiale réunissant parents-enfants pour un atelier scrapbooking a eu lieu début juillet.

#### Informations pratiques

Pour contacter la directrice  
06 42 33 89 39 ou [al.etrelles@famillesrurales.org](mailto:al.etrelles@famillesrurales.org)  
Toutes les informations sur le site internet :  
<https://sites.google.com/site/site-kinderboom.fr>

#### Vacances Toussaint

L'Accueil de loisirs sera ouvert du 25 octobre au 5 novembre. Le thème : « Harry Potter et les sorciers ». Au programme : préparation de potions magiques, tours de magie, grand jeu, décor du film ... Une sortie à Vitré est programmée : jeux gonflables (3-7 ans) et laser game (8-12 ans) avec un repas au Mc Donald (si la situation sanitaire le permet). Ainsi qu'un spectacle de magie par un professionnel.

#### Vacances de Noël

L'accueil de loisirs sera ouvert du 20 au 24 décembre 2021 (fermé du 27 au 31 décembre 2021).

#### BONNE FIN D'ANNEE 2021

L'équipe de l'accueil de loisirs

#### DATES A RETENIR

**Dimanche 27 mars 2022 - Salle des sports Etreilles**

**Braderie enfants** : Vêtements, jeux, jouets et matériel de puériculture.

Organisée par l'association de parents Familles rurales Etreilles. L'association sera aussi ravie de vous accueillir pour ses soirées « parentalité » !

L'association recherche activement des membres !



#### RAPPEL

L'accueil de loisirs est ouvert pour les enfants habitant la commune d'Etreilles les mercredis et les vacances scolaires de 8h30 à 17h30 (garderie possible de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h45).



## Etrell'Form

Etrell'Form a repris, avec grand plaisir, ses activités sportives début septembre.

L'équipe de bénévoles, les coachs sportifs et les adhérents sont heureux de se retrouver, dans une ambiance conviviale et... sportive !

Trois séances sont proposées :

- le mardi de 11h à 12h de la GYM POUR TOUS avec Nicolas
- le mercredi de 19h à 20h du CARDIO FITNESS avec Christopher
- le mercredi de 20h15 à 21h15 du RENFORCEMENT MUSCULAIRE avec Christopher.

La nouveauté, cette année, est la mise en place d'un tarif UNIQUE. Que vous veniez à une, à deux ou aux trois séances, c'est le même tarif !

Les seules obligations ? Être âgé de plus de 16 ans, posséder un certificat médical et avoir le Pass Sanitaire ! Les inscriptions se font lors des cours.

Alors venez nous rejoindre ! Etrell'Form est ouvert à tous, hommes, femmes, déjà adeptes d'activités sportives ou novices...

Sportivement,  
Le Bureau



# ETRELL'FORM

VOUS PROPOSE

NOUVEAUTE

Activité à  
volonté pour un  
**TARIF UNIQUE**

Le mercredi

de 19h à 20h

Cardio fitness

Le mardi

de 11 h à 12 h

Gym pour  
tous

Avec Nicolas

de 20h15 à 21h15

Renforcement  
Musculaire

Avec Christopher

Séances gratuites  
les 7, 8, 14 et 15 septembre 2021

Salle des Sports à ETRELLES

Renseignements (Inscriptions lors des cours) :

06 10 29 35 54 ou 06 40 60 53 35



## Football

### Saison 2021 / 2022

Après une saison 2020/2021 très courte, tous les licenciés avaient hâte de retrouver le chemin des terrains.

Les seniors ont repris les entrainements collectifs depuis la mi-juillet afin de bien se préparer après une très longue interruption.

Malheureusement, le virus circule toujours et nous devons nous adapter en respectant les consignes sanitaires et la mise en place du pass sanitaire. Des contraintes supplémentaires qui mobilisent des bénévoles. Le club remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent tous les week-ends et la semaine sur les séances d'entrainements afin de permettre à l'ensemble des licenciés de pratiquer leur sport favori dans de très bonnes conditions.

Le club remercie la municipalité et toutes les personnes des services techniques pour l'entretien des terrains et complexes.

La compétition a repris le dimanche 29 août avec la coupe de France avec un exploit contre Balazé qui évolue en R3, soit 2 divisions au-dessus de nous. Malheureusement au 2<sup>e</sup> tour nous avons été battus par Rannée/La Guerche qui évolue en R2, soit 3 divisions au-dessus de nous.

L'objectif de cette saison sera de jouer le haut de tableau pour les 2 équipes seniors avec, nous l'espérons, une montée en D3 pour la B. Pour cela, il est indispensable de bien débiter la saison. Nous espérons réaliser un beau parcours dans les différentes coupes (Bretagne, district et le challenge 35).

### Concernant les jeunes, les créneaux d'entrainements restent pratiquement les mêmes :

- Le mardi soir de 17h00 à 18h30 pour les jeunes nés entre 2013 et 2016.
- Le mercredi après-midi de 13h30 à 15h00 pour les jeunes nés entre 2009 et 2012 ainsi que le vendredi soir de 18h à 19h.

Pour le foot à 11 nous sommes en groupement avec Erbrée-Mondevert, St Germain du Pinel, Bréal sous Vitré et Le Pertre/Brielles. Le groupement s'appelle Groupement des Portes de Bretagne.

Les entrainements ont lieu :

- Le mercredi de 15h30 à 17h00 et le vendredi de 18h15 à 19h15 à Etreilles pour les jeunes nés en 2007 et 2008.
- Le mercredi soir de 15h15 à 16h45 et le vendredi de 19h15 à 20h30 à Mondevert pour les jeunes nés en 2005 et 2006.

Il est toujours possible de prendre une licence. Tous les renseignements sont sur le site du club à l'adresse suivante : <https://etrellesfootball.footeo.com/page/inscriptions-2021-2022.html>

Le club recherche des bénévoles pour l'encadrement des différentes équipes, le bureau, l'arbitrage, les manifestations... N'hésitez pas à vous faire connaître.

Bonne saison à tous, sportivement, Franck



# SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## RALLYE PARCOURS QUIZ

de 5km à travers le bourg. Une centaine de participants ont visité les 13 stands de qualité.

Le gagnant : Stéphane Crosnier a remporté 2 menus offert, par le Restaurant Namoovert et 1 panier garni du potager de l'école privée.



LA CUISINE AUTREMENT DE NAMOOVERT



LE BAR A EAU



FABRI CARINE



LE POTAGER DE L'ECOLE PRIVEE



NOLYDOU CREATION TEXTILE ZERO DECHET



LE SMICTOM GESTION DES DECHETS



TINY HOUSE MAMIE MESURE



REPAIR CAFE UNE AUTRE VIE AUX OBJETS



TRANSFORMATION DU TRI SELECTIF

## RAMASSAGE DE DÉCHETS

Après un repas bio, 17 CE2 avec Sophie et 26 CM2 avec Marina ont ramassé 10kg de déchets à l'aire de la Prévalaye et autour du complexe sportif, accompagné de membres de la commission Environnement et d'agents. Ils ont été remerciés avec un goûter.

